

Formes de thérapie spéciales

Édition du 1^{er} avril 2025

Conditions supplémentaires d'assurance OMNIA situation au 1^{er} juillet 2014

Conditions supplémentaires d'assurance TOP / COMPLETA situation au 1^{er} janvier 2021

Conditions supplémentaires d'assurance COMPLETA EXTRA, situation au 1^{er} janvier 2022

Conditions supplémentaires d'assurance COMPLETA PLUS, état au 1^{er} janvier 2024

Nous prenons en charge jusqu'à 75 % des coûts pour des formes de thérapie spéciales. Il faut pour cela une demande préalable, une garantie de prise en charge des coûts écrite d'Helsana, une ordonnance médicale et un médecin/thérapeute reconnu par Helsana. Les prestations sont limitées à 3000 francs par année civile pour TOP/OMNIA, resp. à 4500 francs par année civile pour COMPLETA. Les prestations prises en charge à l'étranger sont marquées d'un astérisque (*). La quote-part de COMPLETA est prise en charge à hauteur de 25 % au titre de COMPLETA EXTRA/COMPLETA PLUS.

Attention : les indications, le nombre de séances payées et/ou les coûts maximum par traitement sont en outre fixés pour les différentes formes de thérapie. Nous vous fournissons volontiers davantage d'informations sur l'étendue effective des prestations. Le numéro de téléphone figure sur votre carte d'assurance.

- Hippothérapie, équitation pédagogique curative et thérapeutique*
- Thérapie par hyperthermie en combinaison avec de la radiothérapie lors de tumeurs*
- Opérations et traitements pour raison médicale :
 - Oreilles décollées (jusqu'à l'âge de 20 ans révolus)*
 - Élimination de tatouages*
 - Épilations – hirsutisme / Intense Pulsed Light (IPL)*
 - Opérations des seins – réduction et augmentation mammaire (prise en charge des coûts uniquement avec une garantie de prise en charge des coûts écrite préalable d'Helsana)*
 - Interventions chirurgicales en rapport avec une surcharge pondérale – abdominoplastie/liposuction (prise en charge des coûts uniquement avec une garantie de prise en charge des coûts écrite préalable d'Helsana)*
- Stérilisation*
- Vasectomie*
- Chirurgie réfractive – correction de la myopie à partir de 8 dioptries*
- Thérapie myofonctionnelle
- Traitement myofascial spécial
- Medi-Mouse – mesure dynamique de la pression / diagnostic segmental de la colonne vertébrale*
- Thérapie par le froid de tout le corps (cryothérapie)*
- Thérapie par ondes de choc extracorporelles et radiales en orthopédie*
- Podologie – soins pédicures pour les diabétiques par des podologues indépendants, si aucune prestation ne peut être payée au titre de l'assurance de base
- Psychothérapie non médicale par des psychothérapeutes reconnus (si n'est pas une prestation obligatoire couverte par l'assurance de base)*
- Thérapie par le jeu et la peinture pour les enfants*
- Biodynamique
- Thérapie par le mouvement intégral et clinique*
- Thérapie à médiation plastique et visuelle*
- L'art-thérapie* (La musicothérapie, La thérapie intermédiaire, La thérapie par le drame, L'art de la parole thérapeutique, La thérapie par la danse)
- Thérapie biofeedback

**Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA,
Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA.**

Helsana

- Autohémothérapie Arthrex ACP / Platelet Rich Plasma (PRP)

B : Formes de traitement sans participation de COMPLETA EXTRA

- Spiraldynamik par un fournisseur de prestations que nous reconnaissons*